



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN ATF 44**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/01/2022

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Identificateur de produit**

**Identité du produit**

CRP PENTOSIN ATF 44

**Autres moyens d'identification;**

CRP PENTOSIN ATF 44

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé**

Un liquide de transmission automatique.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Nom de la société**

CRP Industries, Inc.  
35 Commerce Drive  
Cranbury NJ 08512  
United States

**Secours**

**Téléphone No**

Canada – ChemTrec 1-800-424-9300

**Service clientèle: CRP Industries, Inc.**

## 2. Identification des dangers du produit

**Classification de la substance ou du mélange**

Pas de catégories applicables.

**Éléments d'étiquetage**

Pas de catégories applicables.

**[Prévention]:**

Pas de déclarations de prévention

**[Réponse]:**

Pas de déclarations de réaction

**[Stockage]:**

Pas de déclarations de stockage

**[Disposition]:**

Pas de déclarations d'élimination



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN ATF 44**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/01/2022

**3.  
Composition /  
informations  
sur les  
composants**

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based Numéro CAS: 0072623-87-1 Synonymes : Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	30 - 60	Non Classé	---
Benzenamine, ar-nonyl-N-(nonylphenyl)- Numéro CAS: 0036878-20-3 Synonymes : Benzenamine, ar-nonyl-N-(nonylphenyl)-	3 - 7	Aquatic Chronic 4;H413	---
Phenol derivative Numéro CAS: propriétaire Synonymes : Phenol derivative	3 - 7	Aquatic Chronic 4;H413	---

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

\*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

## 4. Premiers secours

### Description des premiers secours

<b>Généralités</b>	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
<b>Yeux</b>	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
<b>Peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Résumé</b>	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.
---------------	---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre extinctrice ou brouillard comme la pulvérisation d'eau. Éteignez les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool ou pulvérisez de l'eau additionnée d'un surfactant approprié.

Moyens d'extinction inappropriés : Arroser avec un jet d'eau plein.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie. Éloigner le récipient de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Éliminer les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Il ne doit pas pénétrer dans les égouts.

Guide ERG N° ---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN ATF 44**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/01/2022

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Empêcher la formation d'aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant avec le produit. Prendre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits à base d'huile minérale ou de produits chimiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Fournir une ventilation adéquate.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas chauffer à des températures proches du point d'éclair.

Matières incompatibles: Pas de données disponibles

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

N° CAS	Ingrédient	Exposition	
		La source	Valeur
0036878-20-3	Benzenamine, ar-nonyl-N-(nonylphenyl)-	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN ATF 44**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/01/2022

		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0072623-87-1	Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
propriétaire	Phenol derivative	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m<sup>3</sup> OSHA PEL et 10 mg / m<sup>3</sup> ACGIH.

**Contrôles de l'exposition**

**Respiratoire**

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

**Yeux**

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

**Peau**

Lunettes de sécurité de protection recommandées

**Contrôles d'ingénierie**

Gants de protection recommandés.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Autres pratiques de travail**

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Red Liquide
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé
<b>pH</b>	Indisponible
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	Indisponible
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>	Indisponible
<b>Point d'éclair</b>	212 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	Indisponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	n'est pas applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	<b>Limite inférieure d'explosivité:</b> Indisponible <b>Limite supérieure d'explosivité:</b> Indisponible
<b>Tension de vapeur (Pa)</b>	Indisponible
<b>Densité de vapeur</b>	Indisponible
<b>Densité</b>	0.84 g/cm <sup>3</sup> (15 °C)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)</b>	Non mesuré
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Indisponible
<b>Température de dégradation (°C)</b>	Indisponible



Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN ATF 44

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/01/2022

Viscosité (cSt)

Viscosité cinématique: 34 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

## 9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

### Conditions à éviter

Pas de données disponibles

### Matières incompatibles

Pas de données disponibles

### Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based - (72623-87-1)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Benzenamine, ar-nonyl-N-(nonylphenyl)- - (36878-20-3)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Phenol derivative - (propriétaire)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

### Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0036878-20-3	Benzenamine, ar-nonyl-N-(nonylphenyl)-	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN ATF 44**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/01/2022

0072623-87-1	Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
propriétaire	Phenol derivative	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles: Pas de données disponibles

**Symptômes et effets, aigus et différés:**

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

## 12. Informations écologiques

**Toxicité**

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

**Écotoxicité aquatique**

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based - (72623-87-1)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Benzenamine, ar-nonyl-N-(nonylphenyl)- - (36878-20-3)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Phenol derivative - (propriétaire)	Non disponible	Non disponible	Non disponible

**Persistence et dégradabilité**





**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN ATF 44**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/01/2022

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

**Potentiel de bioaccumulation**

Non mesuré

**Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

**Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

### 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	<b>TMD (transport terrestre national)</b>	<b>IMO / IMDG (transport maritime)</b>	<b>ICAO/IATA</b>
<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>Classe de danger TMD:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>IMDG:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>Classe d'aérien:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>Dangers pour l'environnement</b>			
<b>IMDG</b>	Polluant marin: Non;		
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	n'est pas applicable		



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN ATF 44**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/01/2022

## 15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

**Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :**

Benzenamine, ar-nonyl-N-(nonylphenyl)-

Lubricating Oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based

**Liste extérieure des substances (LES):**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

## 16. Autres informations

**Date de révision de la** 04/01/2022  
**fiche signalétique**

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Fin de la FISPQ